

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2023

Membres :	19
Présents :	17
Représentés :	2
Exprimés :	19
OUI :	15
NON :	0
Abstentions :	4

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Christophe MATTANA, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra

ROUSSEAU, Stéphanie DENIS, Patricia VIGNALS, Philippe DUFOUR.

Absents excusés :

Laure CORGNE, procuration Gérard GASNIER

Jessy VERESSE, procuration Patrick ROBERT

Secrétaire de séance : Patrick ROBERT

Avis sur le projet de parc photovoltaïque

Madame la Préfète de la Haute-Vienne sollicite l'avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la Commune de Saint-Jouvent.

Ce projet consiste en l'installation de panneaux photovoltaïques sur une superficie clôturée de 20,4 ha, sur l'emplacement de l'ancienne carrière de pegmatite exploitée par IMERYS. La totalité de l'emprise du projet de parc solaire se trouve sur des parcelles inscrites en zone Ny du PLU, autorisant les activités de carrière. Le projet est porté en totalité (construction, raccordement ENEDIS, maintenance...) par l'une des entreprises du groupe OXYNERGIE SAS.

IMERYS était le titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploitation de cette carrière sur 31,3 ha jusqu'à la fin d'exploitation officielle en 2018, sur un foncier qui était à la fois propriété d'IMERYS et propriété de propriétaire privé.

Ce parc solaire sera en mesure de couvrir la consommation en électricité de 30% des habitants de la Communauté de Communes ELAN.

Par une délibération n°2020/43 du 29 septembre 2020, la Commune concernée avait donné un avis favorable à ce projet.

Par ses délibérations n°2021/114 du 21 mai 2021 et n°2023/19 du 16 mars 2023, le Conseil Communautaire s'était aussi prononcé favorablement sur ce projet.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative adoptée en novembre 2022 prévoit un partage du produit de l'IFER photovoltaïque à hauteur de 50% pour l'EPCI, 20% pour la Commune et 30% pour le département.

Ce projet a également été présenté le 4 octobre 2022 devant la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et a reçu un avis favorable de cette même commission.

En sus, après avoir présenté le projet à la Commission de la Nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 30 novembre 2022, le Maître d'ouvrage a apporté des réponses satisfaisantes aux observations faites en complétant son dossier en janvier 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer son avis favorable à ce projet et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son avis favorable au projet de parc photovoltaïque au vu du dossier présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 29 mars 2023

Madame le Maire,



Jany-Claude SOLIS

